



**Zone de Spéciale de
Conservation
« Ruisseau et tourbière de
Belbriette »**

Site FR4100243

CAHIER 3

Annexes administratives



**Commune de
Xonrupt-Longemer**



Document d'objectifs

Document validé par le comité de pilotage du 16 octobre 2012

Tables des annexes

<i>Annexe 1 : Calendrier des réunions de comité de pilotage</i>	3
<i>Annexe 2 : Compte rendu des réunions de comité de pilotage</i>	4
<i>Annexe 3 : Calendrier des réunions d'élaboration du DOCOB</i>	5
<i>Annexe 4 : Compte rendu des réunions d'élaboration du DOCOB</i>	6

Annexe 1 : Calendrier des réunions de comité de pilotage

24 juin 2010 : Réunion d'installation du comité de pilotage

11 mai 2012 : Réunion de présentation du diagnostic

16 octobre 2012 : Réunion de validation du document d'objectifs

Annexe 2 : Compte rendu des réunions de comité de pilotage

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT ET RISQUES
BUREAU BIODIVERSITE NATURE ET PAYSAGES

Courriel : ddt-ser-bbnp@vosges.gouv.fr

Epinal, le 28 juillet 2010

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE
NATURA 2000 « RUISSEAU ET TOURBIERE DE BELBRIETTE » DU 24 JUIN 2010**

Une réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Ruisseau et tourbière de Belbriette » a eu lieu le vendredi 24 juin 2010 à 11 heures 30 à la direction départementale des Territoires, salle Polyvalente. Elle s'est déroulée sous la présidence de Mme MUCKENSTURM, Chef de service de l'Environnement et des Risques (SER), représentant Monsieur le Préfet, excusé.

- Etaient présents :

voir liste annexée au présent compte-rendu.

- Etaient excusés :

- M. le Président du Conseil Régional de Lorraine.
- M. le Président de l'Association des Maires des Vosges.
- M. le Président de la Communauté de Communes des Lacs et Hauts-Rupts.
- M. le Directeur Régional de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture.
- M. le Président de la Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mme MUCKENSTURM rappelle les points abordés à l'ordre du jour de ce comité qui sont la présentation de la démarche Natura 2000 (Europe, France, Lorraine, Vosges), la présentation du site Natura 2000 et la proposition de transfert de la présidence du comité de pilotage et la maîtrise d'ouvrage (loi D.T.R.), suivi du vote.

I – Présentation de la démarche Natura 2000

M. LEMARESQUIER, de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, présente la démarche Natura 2000 (cf. document powerpoint ci-joint). Il est notamment présenté que pour chaque site Natura 2000, un comité de pilotage (COPIL) est désigné. Il a la responsabilité de la rédaction puis de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

On distingue trois collèges :

- les collectivités territoriales et leurs groupements concernés
- les représentants des propriétaires, des exploitants, des usagers, des scientifiques et des associations de protection de la nature
- les représentants de l'Etat qui siègent à titre consultatif.

Pour ce faire, la loi relative au développement des territoires ruraux (loi D.T.R. du 23 février 2005) prévoit que les collectivités territoriales ou leurs groupements concernés puissent assurer la présidence du COPIL et la maîtrise d'ouvrage du DOCOB. Le président du COPIL et le maître d'ouvrage sont désignés par et parmi les collectivités territoriales et leurs groupements concernés. A défaut de candidature, le Préfet conserve la présidence du COPIL et l'Etat (la DREAL) la maîtrise d'ouvrage du DOCOB. Il convient de distinguer l'acte de candidature pour la présidence du COPIL et celui visant la structure maître d'ouvrage.

II – Présentation du site

M. LEMARESQUIER présente le site « Ruisseau et tourbière de Belbriette » (cf. document powerpoint).

III – Transfert de présidence du comité de pilotage et de maîtrise d'ouvrage

Mme MUCKENSTURM rappelle que le quorum est atteint, ce qui permet de procéder au vote pour le transfert de la présidence du comité de pilotage et de la maîtrise d'ouvrage.

M. Michel BERTRAND, maire de la commune de Xonrupt-Longemer, candidat pour assurer la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 « Ruisseau et tourbière de Belbriette » est élu Président du comité de pilotage.

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, candidat à la maîtrise d'ouvrage du document d'objectifs du site Natura 2000 « Ruisseau et tourbière de Belbriette » est élu maître d'ouvrage du document d'objectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MUCKENSTURM remercie les membres du comité de pilotage de leur participation à cette réunion.

La Présidente

La Chef du Service de l'Environnement
Et des Risques,

N. MUCKENSTURM

COPIE NATURA 2000 - RUISSEAU ET TOURBIERE DE BELBRIETTE

NOM	PRÉNOM	ORGANISME	COURRIEL	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
		CONSEIL REGIONAL			
		CG88			
		DREAL			
		DDSCR			
		ASSOCIATION MAIRES VOSGES			
GIRARDIN	Michelle	PNRBV		03 89 77 90 20	
BERTRAND	Michael	XONRUPT LONGEMER	accueil.mairie@xnrupt.fr	03 29 63 65 43	
		COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LACS ET DES HAUTS RUPTS			
HELDERLÉ	Clair	ONF			
		ACFV			
		CRPF ALSACE LORRAINE			
		SFP VOSGES			
		ONCFS			
CERC	Benoît	FDCV			
BARNET	Corinne				
BISECA	Blaine	ONEMA			
		FÉDÉRATION DES VOSGES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE			
		CHAMBRE D'AGRICULTURE			
		AGENCE RHIN MEUSE			
		TOURISME DES VOSGES			
		OFFICE DU TOURISME XONRUPT LONGEMER			
LEIBKE	Romain	CSL			
		CSRPN LORRAINE			
		ASSOCIATION FLORAINE			
		FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RANDONNÉE DES VOSGES			
NICHO	Claude	PNR de Belles Vosges			
JUNG	Karine	PNRBV			



ZSC « Ruisseau et tourbière de Belbriette »

2^{ème} réunion du Comité de Pilotage

*Compte-rendu de la réunion
du 11 mai 2012*

Salle du foyer de Xonrupt Longemer – 16h

Étaient présents :

Voir les feuilles d'émargement ci-jointes,

Étaient excusés :

M. FRANCOIS, AF Organisation
Mme. GYSIN, Conseil Général des Vosges,
M. HARAUX, Président de l'association des communes forestières vosgiennes,
M. HAZEMANN, Directeur de la Fédération de pêche des Vosges,
Mme. JOUAN, CPEPESC Lorraine,
Mme. LEVY, Conseil Général des Vosges,
M. MASSERET, Président du Conseil Régional de Lorraine,
M. MULLER, Président de l'AAPPMA de Gérardmer,
Mme. NEGRIGNAT, CRPF Lorraine Alsace
M. PEDUZZI, Président de l'association des Maires du département des Vosges,
Mme. PICHON, Directrice de la Communauté de Communes des Lacs et des Hauts Rupts,
M. PONCELET, Président du Conseil Général des Vosges,
Mme. SCHMITT, DREAL Lorraine

M. BERTRAND (Maire de Xonrupt-Longemer, Président du comité de pilotage) souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1- Validation du compte-rendu de la réunion du 24 juin 2010
- 2- Présentation de la démarche
- 3- Présentation et discussion du diagnostic
- 4- Présentation et discussion des objectifs de conservation
- 5- Suite de la démarche
- 6- Points divers

1/ Validation du compte-rendu du 1^{er} comité de pilotage du 24 juin 2010

Le document est mis à disposition des participants à la réunion.

M. VÉRET (PNRBV) rappelle qu'il s'agissait de la réunion d'installation du comité de pilotage. Lors de cette réunion, M. Bertrand, Maire de Xonrupt-Longemer avait été élu Président du comité de pilotage et le PNR des Ballons des Vosges avait été désigné maître d'ouvrage pour la rédaction du document d'objectifs.

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc validé.

2/ Présentation de la démarche

M. VÉRET (PNRBV) présente la démarche qui est mise en œuvre sur le site Natura 2000 afin de rédiger le document d'objectifs.

Le document d'objectifs sera un outil d'aide à la décision pour une préservation pérenne des habitats et des espèces. Il contiendra :

- un diagnostic partagé de la qualité des milieux naturels, de l'état des habitats naturels et des populations des espèces citées, des activités économiques et des loisirs pratiqués sur le site,
- les objectifs de conservation et les orientations de gestion du site,
- des mesures qu'il sera possible de mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de conservation tout en tenant compte des activités humaines exercées sur le site.

Une démarche de concertation est donc mise en place avec les acteurs locaux qui interagissent sur le site :

- la première étape a été de rencontrer les différents acteurs de manière individuelle afin de réunir les éléments de diagnostic qui sont la base de la construction du document d'objectifs.
- la réunion de comité de pilotage de ce jour a pour objectif de présenter et discuter ce diagnostic afin qu'il soit une base partagée entre les différents acteurs et de commencer à réfléchir aux enjeux et objectifs de conservation du site.
- l'étape suivante aura comme but de préciser les objectifs de conservation et de proposer un certain nombre d'actions qui seront planifiées dans le temps et l'espace.

3/ Présentation et discussion du diagnostic

Données administratives :

La question de la cohérence du périmètre du site Natura 2000 est abordée. En effet, celui-ci est centré sur les tourbières, mais ne prend pas en compte les abords qui abritent également des milieux intéressants et dont la gestion peut avoir une influence indirecte sur les tourbières.

M. VÉRET précise qu'une proposition d'ajustement pourra être faite si les partenaires sont d'accord.

M. CLAUDE (Conseiller général du Canton de Fraize) demande si une révision de la réglementation des boisements est prévue. Il cite la communauté de communes de la Haute Meurthe qui a récemment effectué ce travail.

M. BERTRAND (Maire de Xonrupt-Longemer) répond que ce travail n'est pas prévu pour le moment.

M. LALVÉE (Fédération départementale des chasseurs des Vosges) demande des précisions concernant la réglementation liée au site inscrit.

M. VÉRET précise que l'inscription du site a pour objectif de sauvegarder des formations naturelles, des paysages, des ensembles bâtis et de les préserver contre toute atteinte grave (destruction, altération, bandisation...).

Précisions apportées suite à la réunion :

Cette mesure entraîne pour les maîtres d'ouvrages l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site quatre mois au moins avant le début de ces travaux.

De plus, il faut considérer quelques prescriptions ou interdictions systématiques :

- La publicité est interdite (aucune dérogation possible),
- Le camping et le stationnement des caravanes pratiqués isolément ainsi que la création de terrains de camping et de caravaning sont interdits (dérogation possible),
- Il est fait obligation d'enfouissement lors de la création de nouveaux réseaux électriques ou téléphoniques ou, lors de la création de nouvelles lignes électriques d'une tension inférieure à 19 000 volts, d'utilisation de techniques de réseaux torsadés en façade d'habitation (dérogation possible pour des raisons techniques ou paysagères).

Concernant la structure de la propriété, **M. PIERRAT** (Propriétaire privé sur le site) précise qu'il fait partie d'une indivision constituée de 3 propriétaires.

Données écologiques :

M. BADONNEL (AAPPMA de Gérardmer) précise que l'association de pêche observe une baisse de la densité de truite dans le ruisseau de Belbriette. Cette diminution serait due à l'arrêt de l'entretien des rigoles et des berges du ruisseau.

M. VÉRET ajoute qu'une pêche d'inventaire organisée avec la fédération départementale de pêche pourra être proposée afin de recueillir plus de données sur le peuplement piscicole du ruisseau et éventuellement de mettre en œuvre des actions de restauration. L'influence de tels travaux sur les tourbières devra être étudié finement.

La question de la continuité écologique du cours d'eau est abordée. En effet, le barrage de l'étang n'est pas équipé d'un dispositif de franchissement pour les poissons. On peut donc supposer que la population de truites en amont du barrage est complètement isolée.

M. CLAUDE ajoute que dans ces cas-là on peut observer des phénomènes de nanification.

M. DEGANDT précise qu'il existe un projet de passe à poissons au niveau du barrage de l'étang.

M. CLAUDE ajoute que la fédération départementale des pêcheurs peut, dans certains cas, apporter une aide financière pour la réalisation de ce type de travaux.

M. RAGUÉ (conservatoire des sites lorrains) demande si des rempoissonnements sont réalisés dans l'étang.

M. DEGANDT répond que les derniers rempoissonnements ont été réalisés il y a une vingtaine d'années.

M. LALVÉE ajoute qu'il a réalisé des observations de 60 à 80 individus de Grues cendrées en novembre en halte migratoire.

Données socio-économiques :

M. LALVÉE apporte des précisions concernant la pratique de la chasse sur le site. La majeure partie du plan de chasse est réalisée par la réalisation de battues. L'affût est également pratiqué. L'activité de chasse est suivie

M. RAGUÉ aborde la question de l'agrainage sur le site. Il souligne que cette pratique entraîne un retournement de milieux tourbeux par les ongulés.

M. LALVÉE ajoute que l'agrainage linéaire réalisé est conforme aux dispositions réglementaires.

M. DEGANDT précise que l'agrainage est interdit dans les forêts domaniales contiguës.

M. PIERRAT précise qu'un pont permettait de traverser le ruisseau et d'accéder à la rive droite du ruisseau. Aujourd'hui, la traversée s'effectue sur des pierres posées en travers du ruisseau. Ces pierres sont régulièrement remises en place, mais pas par le propriétaire. Celui-ci étant peu favorable à une fréquentation directe du site.

M. POIZAT (OT de Gérardmer Xonrupt) précise que 7000 lits d'hébergement sont disponibles sur la commune de Xonrupt-Longemer. Ainsi, le site de Belbriette est au centre d'un pôle touristique important. Malgré cet attrait, le site de Belbriette reste un site assez intimiste. Il regrette qu'aucune information ne soit apportée aux promeneurs qui fréquentent les abords du site.

Ainsi, tout en canalisant le public sur les circuits balisés en périphérie du site, il est proposé d'apporter une information sur la richesse du site (patrimoine naturel mais également gestion humaine passée). L'objectif est d'informer et sensibiliser le public qui connaît le site et le fréquente et non d'apporter un public supplémentaire en faisant la promotion du site.

Les **enjeux** proposés à partir de la synthèse du diagnostic sont les suivants :

- **la qualité paysagère du site**
- **les espèces remarquables et leur habitat**
- **les milieux remarquables et leur fonctionnalité**
- **la connaissance générale et le suivi des milieux et des espèces**

- **l'appropriation des enjeux par les acteurs et les utilisateurs du site**

M. RAGUÉ précise que l'enjeu principal du site réside autour des tourbières et donc des milieux naturels remarquables sur lesquels réside un enjeu fort de connaissance de leur fonctionnement avant de mener une quelconque intervention.

Mme. JUNG ajoute que les actions qui pourraient être menées en faveur du paysage, qui n'est pas un objectif direct du dispositif Natura 2000, contribueront directement à la conservation des habitats naturels et des espèces du site.

4/ Présentation et discussion des objectifs de conservation

Les objectifs représentent le cap que l'on veut fixer pour la gestion du site à moyen et/ou long terme.

Les objectifs suivants sont proposés :

 limiter la fermeture du paysage
Améliorer la qualité physique et chimique du cours d'eau
 Mettre en œuvre une gestion des milieux ouverts et tourbeux favorable à la conservation de leur richesse
Mettre en œuvre une gestion piscicole soucieuse du respect des équilibres biologiques
Mettre en œuvre une gestion sylvicole des habitats forestiers favorable à la conservation de leur richesse
Conserver les gîtes d'hibernation des chauves-souris
 Restaurer un équilibre faune-flore compatible avec les enjeux de conservation du site
Impliquer l'ensemble des acteurs
 Améliorer les connaissances écologiques et socio-économiques du site
Assurer la cohérence de l'ensemble des plans, projets, programmes avec les enjeux de conservation

Les objectifs en gras sont jugés prioritaires par les membres du comité de pilotage.

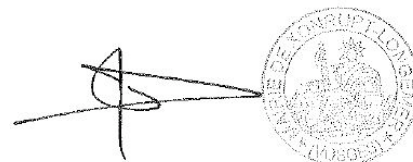
5/ Suite de la démarche

M. VÉRET propose d'organiser une réunion de travail de terrain afin de définir et localiser les actions qui pourraient être menées. La date du 20 juin est retenue. Une invitation sera envoyée à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Une réunion de restitution et de validation du document d'objectifs sera proposée à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. BERTRAND** remercie les participants et lève la séance.






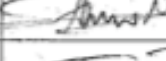
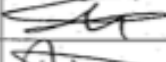
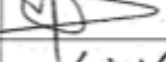
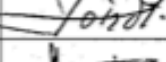

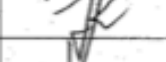

Le Président du comité de pilotage



Michel BERTRAND

LISTE DE PRESENCE

Réunion	: Comité de pilotage Site Natura 2000 « Ruisseau et tourbière de Belbriette »
Date	: 11 mai 2011
Heure	: 16h
Lieu	: Xonrupt-Longemer, Salle du Foyer

NBRE	NOM	FONCTION ORGANISME	SIGNATURE
1	LALVEE Laurent	Technicien Sup. F.D.C Vosges	
2	BADONNEL Philippe	L.A.A.P.R.M.A DE GERARDKERTZ	
3	PIERROT B.	Propriétaire	
4	JEGANDT J	OUA Gerardmer	
5	POIZAT BRUNO	OT de Gerardmer/Xonrupt	
6	BOURCELOT R	DDT 88	
7	CLAUDE Jean	Conseiller Général	
8	L'HEUREUX Christophe	Conseiller Régional	
9	BERTRAND Axel	Maire de XONRUPT-LONGEMER	
10	POIROT Gilbert	Conseiller Général Pdt COM COM des Lacs et Vallées	
11	JUNG Karine	PNR Ballons des Vosges	
12	RAGUE J. Christophe	Coordinateur des Sites Lorrains & CSRA	
13	Sauvy Vincent	PNR Ballons des Vosges	
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			



ZSC « Ruisseau et tourbière de Belbriette »

3ème réunion du Comité de Pilotage

Compte-rendu de la réunion
du 16 octobre 2012

Salle du foyer de Xonrupt-Longemer - 14h30

Étaient présents :

Voir les feuilles d'émargement ci-jointes,

Étaient excusés :

M. Michel Balay, Président de la fédération des Vosges pour la pêche et la protection du milieu aquatique
M. Jean-Pierre Briot, Président du GIC
M. Jean Claude, Conseiller général
Mme. Caroline Communello, CPEPESC Lorraine
M. Jean Marie Haraux, Président de l'association des communes forestières des Vosges
Mme. Christine Lheureux, Conseillère régionale
M. Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil Régional de Lorraine
M. Dominique Péduzzi, Président de l'association des Maires du Département des Vosges
M. Bruno Poizat, Directeur de l'OT de Gérardmer Xonrupt
M. Christian Poncelet, Président du Conseil Général des Vosges
Mme. Nathalie Siefert, Région Lorraine
M. Etienne Zahnd, Office National des Forêts

M. BERTRAND (Maire de Xonrupt-Longemer, Président du comité de pilotage) souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la réunion du comité de pilotage de la ZSC du 11 mai 2012
2. Présentation et validation des fiches actions, des cahiers des charges des contrats Natura 2000 et de la programmation de la mise en œuvre de ces actions
3. Présentation et validation de la charte Natura 2000
4. Validation du document d'objectifs
5. Désignation du Président du comité de pilotage et désignation du maître d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs
6. Points divers

1/ Validation du compte-rendu du 2nd comité de pilotage du 11 mai 2012

Le document a été envoyé à l'ensemble des membres du comité de pilotage suite à la réunion.

M. VÉRET (PNRBV) rappelle qu'il s'agissait de la réunion de présentation des diagnostics écologiques et socio-économiques du site.

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc validé.

2/ Présentation et validation des fiches actions, des cahiers des charges des contrats Natura 2000 et de la programmation de la mise en œuvre de ces actions

Les documents soumis à validation du comité de pilotage ont été transmis par courrier à l'ensemble des membres.

Les modifications devant être apportées au document soumis au comité de pilotage sont encadrées dans le compte-rendu.

Fiche action MH1 :

M. VÉRET précise que la priorité est donnée à la réalisation d'une étude sur le fonctionnement de la tourbière avant de prévoir d'éventuelles interventions.

Fiche action MH2 :

La FDPPMA et l'AAPPMA indiquent que la priorité doit être mise sur le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau notamment au niveau du barrage de l'étang.

M. VÉRET précise que l'étang est situé hors du site Natura 2000. Aucune action financée par le dispositif Natura 2000 ne peut donc être proposée.

Fiche action MO1 :

Il est proposé d'ajouter la remarque suivante à la fiche action :

« La mise en place de MAEt (Mesures Agri-Environnementales territorialisées) pourra être envisagée en fonction de l'avancement des démarches d'ajustement du périmètre et des volontés locales. Un PAE (Plan Agri-Environnemental) sera alors rédigé et précisera les cahiers des charges des mesures proposées. »

La gestion des milieux ouverts pose la question du périmètre du site Natura 2000. Cette réflexion devra être poursuivie dans le cadre de la déclinaison du plan de paysage notamment.

Fiche action SL1 :

M. GABRIEL (Club Vosgien) indique que des marches populaires sont organisées sur le site de Belbriette, mais que celles-ci ne concernent que les itinéraires balisés.

Fiche action S1 :

La mise en place d'un panneau d'information est retenue.

Fiche Action C1 :

M. LALVÉE (FDC 88) rappelle que l'attribution du plan de chasse pour les forêts domaniales se fait à l'échelle d'un territoire de plus de 1500 ha. Les bracelets sont ensuite attribués aux différents adjudicataires par l'ONF qui fixe un taux de réalisation supérieur à celui fixé par la préfecture. Ainsi, la gestion des populations de gibier doit être réfléchi à une échelle bien plus large que le site Natura 2000.

Fiche action P1 :

M. VÉRET informe les membres du comité de pilotage que la rédaction du plan de gestion paysagère a été proposée dans le cadre d'un projet tuteuré en partenariat avec la licence professionnelle « Espaces Naturels : gestion durable des espaces forestiers et développement local » de l'université de Lorraine. Les personnes concernées seront associées à la démarche.

M. BERTRAND se pose la question de l'intérêt du classement du site au titre des paysages dans la mesure où il n'existe pas a priori de menaces directes.

Fiche action SE2 :

M. LALVÉE pose la question de l'échelle des mesures de suivi de l'impact du gibier sur la faune et la flore du massif.

M. VÉRET répond que ces dispositifs doivent être réfléchis à l'échelle d'un massif et que le suivi spécifique du site de Belbriette est difficilement envisageable. En revanche, il serait intéressant que l'animateur du site soit informé des résultats des protocoles existant sur le massif.

M. BOISMARTEL (FDPPMA) précise que les modalités de réalisation de l'inventaire devront être discutées en amont et que l'association locale de pêche sera impliquée dans la démarche.

Programmation des actions :

Une première programmation des actions est proposée sur un pas de temps de 6 ans.

Mme. SCHMITT précise que les conventions d'animation des sites Natura 2000 sont signées pour une durée de 3 ans. Le document d'objectifs étant un document évolutif, il sera possible de réajuster la programmation au terme des ces 3 premières années.

3/ Présentation et validation de la charte Natura 2000

Les engagements de la charte Natura 2000 sont présentés et discutés.

Engagement n°1 :

La recommandation associée est supprimée.

Engagement n°5 :

L'item suivant est ajouté :

- ne pas engager de travaux de plantation

M. VOINSON (STAP 88) ajoute que des travaux de plantation pourraient être considérés comme une modification de l'aspect extérieur du site inscrit et pourraient être soumis à autorisation.

Engagement n°6 :

Le comité de pilotage propose de ne pas retenir cette proposition d'engagement. Il est donc supprimé.

Engagement n°9 :

L'engagement est modifié comme suit :

Dans le périmètre Natura 2000, le signataire s'engage, s'il en a connaissance, à :

- Ne pas donner son accord préalable ou son autorisation à toute nouvelle manifestation hors de sentiers balisés à l'heure actuelle et à signaler tout projet à l'animateur du site Natura 2000

Point de contrôle : Existence de courrier de non accord

M. BERTRAND soumet la charte Natura 2000 à la validation du comité de pilotage sous réserve de la prise en compte des remarques émises.

Avis du comité de pilotage sur la charte Natura 2000 (voies exprimées) :

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4/ Validation du document d'objectifs

M. BERTRAND soumet le document d'objectifs à la validation du comité de pilotage sous réserve de la prise en compte des remarques émises.

Avis du comité de pilotage sur le document d'objectifs (voies exprimées) :

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Suite à cet avis favorable du comité de pilotage, le document d'objectifs modifié en fonction des remarques émises sera transmis à Mme. le Préfet des Vosges pour approbation par arrêté préfectoral.

5/ Désignation du Président du comité de pilotage et désignation du maître d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs

Mme. SCHMITT (DREAL Lorraine) rappelle que le comité de pilotage doit renouveler sa présidence et procéder à une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'État vers l'une des collectivités membres pour la phase d'animation du document d'objectifs.

M. BERTRAND, Maire de Xonrupt Longemer, est candidat afin d'assurer la présidence du comité de pilotage.

Le PNR des Ballons des Vosges est candidat à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du document d'objectifs.

Aucune autre candidature n'est exprimée par les collectivités membres du comité de pilotage.

Parmi les membres votants aucune opposition n'est exprimée.

M. BERTRAND est donc élu président du comité de pilotage.

Le PNR des Ballons des Vosges est désigné comme maître d'ouvrage de l'animation du document d'objectifs. Sa mission sera de mettre en œuvre les actions prévues par le document d'objectifs mais également de poursuivre la concertation locale qui reste le fondement de la traduction concrète de natura 2000

L'ordre du jour étant épuisé, M. BERTRAND remercie les participants et lève la séance.

Le Président du comité de pilotage

Michel BERTRAND



LISTE DE PRESENCE

Réunion	: Comité de pilotage Site Natura 2000 « Ruisseau et tourbière de Belbriette »
Date	: 16 octobre 2012
Heure	: 14h30
Lieu	: Xonrupt-Longemer, Salle Perce Neige

NBRE	NOM	FONCTION ORGANISME	SIGNATURE
1	Jurky Vint	PNRSU	
2	Karine JUNG	PNR Ballons des Vosges	
3	BADONNEL Ph	AAPPMA GERARDMER	
4	MOUGIN B.	AAPPMA GERARDMER	
5	LALVÉE Laurent	FDC Vosges	
6	BOISTARTEL Marine	FDAAPPMA 88	
7	GABRIEL Jean-Louis	CLUB VOSGIEN	
8	PIERRAT Pascal	propriétaire	
9	VOINSON Jean	STAP 88	
10	BOURCELOT Regis	JDT 88	
11	BEHRT Karine	DREAL Lorraine	
12	BERTRAND Lionel	Plaine de XL	
13	PIENOW Carole	Com-com lacs et Hauts Rupts	
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

Annexe 3 : Calendrier des réunions d'élaboration du DOCOB

22 novembre 2011 : Rencontre du Président du comité de pilotage pour le calage de la démarche

1^{er} décembre 2012 : Rencontre de M. André François pour recueillir des données de diagnostic

6 décembre 2011 : Rencontre de Mme. Carole Pichon pour recueillir des données de diagnostic

9 décembre 2011 : Rencontre de l'AAPPMA de Gérardmer pour recueillir des données de diagnostic

19 décembre 2011 : Rencontre de M. Pierrat pour recueillir des données de diagnostic

22 mars 2012 : Rencontre de M. Jean-Christophe Ragué pour recueillir des données de diagnostic

22 juin 2012 : Réunion de terrain avec les membres du comité de pilotage pour discuter des mesures de gestion

Annexe 4 : Compte rendu des réunions d'élaboration du DOCOB



Compte-rendu de réunion

Objet : Réunion de définition de la démarche

Date : 22/11/11 – 10h

Lieu : Mairie de Xonrupt

Diffusion : Personnes présentes
Rédacteur : JV



Étaient présents :

NOM	Prénom	Fonction
Michel	BERTRAND	Maire de Xonrupt-Longemer, Président du Comité de pilotage
Claude	MICHEL	PNRBV, Responsable du pôle environnement

Était excusé :

NOM	Prénom	Fonction
Jacky	VERET	PNRBV, Animateur Natura 2000

Objectif de la réunion :

Définir la démarche qui sera mise en œuvre pour la rédaction du document d'objectifs.
Identifier les personnes ressources à contacter pour alimenter le diagnostic et à associer au Copil.

A- Démarche et calendrier

L'objectif est de valider le Docob pour le printemps (avril/mai).

Une démarche en 3 temps est proposée :

- Réalisation du diagnostic,
- Définition des objectifs,
- Définition des actions et du plan d'action, des engagements de la charte.

Une réunion de terrain pourrait être organisée.

Un comité de pilotage sera organisé afin de valider chaque étape de la démarche.

Éviter les Copil le mardi. Un premier Copil est proposé semaine 4 ou 5 de 2012.

B- Composition du comité de pilotage

Il est proposé d'associer directement les acteurs locaux en plus de leur fédération.

Notons que le Club Vosgien ne fait pas partie du Copil officiel. Il serait souhaitable d'associer le Club Vosgien de Gérardmer.

Associer l'ABF au Copil au titre du site inscrit.

C- Éléments de diagnostic

Sport et loisirs :

Pêche : à vérifier, à priori AAPPMA de Gérardmer

VTT : André François (Col du Surceneux) loue des VTT est propose des balades accompagnées et SIVU des Hautes Vosges pour le balisage

Document d'urbanisme :

La zone serait classée en ND.

La route qui borde le site au SO est domaniale (échange récent avec la commune)

Une réglementation des boisements existerait (à vérifier)

Historique du site :

Pas de cartes postales anciennes

Voir avec les propriétaires

Voir E. Garnier : plan ancien des acensements de Gérardmer

Voir documents liés au site inscrit

Éléments à rechercher :

- ancienne réserve de chasse
- documents relatifs à la création de l'étang (ancienne pisciculture domaniale?)

Rencontre des propriétaires :

Il est proposé de les rencontrer avec le maire afin de leur expliquer la démarche. Prévoir un premier contact téléphonique.

Dates proposées : 12, 14, 15, 19 ou 21 décembre

Invitation avec logos PNR et commune.

Chasse :

Voir si des accords existent avec les propriétaires

Chasseurs domaniaux : M. Charny pour la FD de Gérardmer, à voir pour la FD de Haute-Meurthe.

Projets :

Voir le plan de paysage qui prévoit de conserver la quiétude du site et propose une réouverture des paysages.



Compte-rendu de réunion

Objet : Réunion diagnostic

Date : 01/12/11 – 9h

Lieu : Siège de AF organisation

Diffusion :
Rédacteur : JV



Étaient présents :

NOM	Prénom	Fonction
M. et Mme	FRANCOIS	Gérants de AF organisation
Jacky	VERET	PNRBV, Rédacteur DOCOB

Objectif de la réunion :

Informar de la démarche qui sera mise en œuvre pour la rédaction du document d'objectifs.
Alimenter le diagnostic socio-économique du site

A- Démarche et calendrier

L'objectif est de valider le Docob pour le printemps (avril/mai).

Une démarche en 3 temps est proposée :

- Réalisation du diagnostic,
- Définition des objectifs,
- Définition des actions et du plan d'action, des engagements de la charte.

M. François est d'accord pour participer à la démarche et être associé au comité de pilotage.

Il demande à ce que la gestion des différents sites Natura 2000 (ZPS Massif Vosgien et ZSC Belbriette) soit la plus cohérente possible et groupée afin de ne pas multiplier les échanges.

B- Eléments de diagnostic

AF organisation travaille avec le SIVU Hautes-Vosges au travers d'une convention.
L'association entretient et balise près de 200 km de sentier pour le VTT et le Cyclotourisme

L'activité de AF organisation consiste en :

- La location de Vélos (VTT, Vélos de route, ...) et de raquettes l'hiver
- L'accompagnement de sorties
- L'aiguillage de personnes qui viennent avec leur propre matériel vers des zones propices à la pratique
- La location d'un « gîte de bien être »

La fréquentation observée en 2011 a été de :

- 3000 personnes accueillies directement
- 1000 personnes vues en pratique libre

Organisation de la fête du vélo une fois l'an 1, 2 et 3 juin 2012
Mise à disposition d'exposition ou présence parc envisageable

Projets de l'association

Mise à jour des itinéraires et renouvellement du panneau d'information au col du Surceneux. Il y aurait possibilité de disposer d'un support pour mettre en place une information concernant le site Natura 2000 (autocollant).

Création d'un topo-guide des itinéraires balisés avec mise en valeur des richesses locales.

Création d'un circuit court de descente à proximité du lieu de location (voir avec l'ONF gestionnaire et représentant du propriétaire état).

Site de Belbriette

Éléments d'histoire :

Mort du résistant Irénée Durand au lieu dit le Magasin et non à l'emplacement actuel du monument.

Fréquentation :

Aucun itinéraire balisé directement sur le site mais une boucle passe par les routes forestières adjacentes. Des points de vue sur le site existent donc. Cette boucle est un parcours familial de faible difficulté. Une étape est souvent faite au niveau de l'étang.

La fréquentation de site est jugée importante par M. François. L'accès est en effet assez facile (route ouverte à la circulation jusqu'à l'étang).

Cette fréquentation est maximale en période de brame. Il en résulte un fort dérangement de la faune. Un arrêté municipal pourrait être pris afin de fermer la route en période de brame.

Une fréquentation hivernale en raquette est observée hors des sentiers balisés. La période des champignons est également propice à une fréquentation diffuse.

Une circulation motorisée est observée sur les routes forestières fermées à la circulation.

Un déneigement par les chasseurs est également observé.

Gestion passée du site :

Une des fermes fonctionnait encore après guerre. M. François demandera des éléments à son père qui connaissait le site (photos anciennes, témoignages concernant la gestion passée).



Compte-rendu de réunion

Objet : Réunion diagnostic

Date : 09/12/11 – 16h30

Lieu : Salle Diderot
Gérardmer

Diffusion :
Rédacteur : JV



Étaient présents :

NOM	Prénom	Fonction
BADONNEL	Philippe	AAPPMA Gérardmer
DIDIER	Etienne	AAPPMA Gérardmer
MOUGIN	Bernard	AAPPMA Gérardmer
MULLER	Philippe	Président, AAPPMA Gérardmer
SACCOMAN	Gilles	AAPPMA Gérardmer
THOMAS	Jean-Marie	AAPPMA Gérardmer
VERET	Jacky	PNRBV, Rédacteur DOCOB

Objectif de la réunion :

Informar de la démarche qui sera mise en œuvre pour la rédaction du document d'objectifs.
Alimenter le diagnostic socio-économique du site

A- Démarche et calendrier

L'objectif est de valider le Docob pour le printemps (avril/mai).

Une démarche en 3 temps est proposée :

- Réalisation du diagnostic,
- Définition des objectifs,
- Définition des actions et du plan d'action, des engagements de la charte.

M. Muller est d'accord pour participer à la démarche et être associé au comité de pilotage.

B- Eléments de diagnostic

Gestion ancienne de la clairière : 5 fermes devaient exister avant guerre. La fauche et le pâturage devaient être pratiqués.
La tourbière de Belbriette est citée dans le roman « les pommes noires ».

Espèces présentes : truite fario, chabot

Une pêche électrique pratique dans le ruisseau de Belbriette afin de repeupler la Vologne à partir de souche locale suite à une pollution (années 1980, 1990). Une grande quantité de poisson avait alors été prélevée.

Relevés de cette pêche à rechercher dans les archives de l'association.

Activité de pêche : l'AAPPMA loue le droit de pêche aux 2 propriétaires privés. L'association confirme que M. Remy a vendu ses parcelles. L'activité de pêche est quasi inexistante dans cette zone en raison de la configuration du cours d'eau qui n'a plus été curé ni recalibré depuis plus de 30 ans.

Un accord avait été proposé lorsque les derniers travaux de recalibrage avaient été prévus. Il convenait de ne plus planter de résineux dans les 15 m de part et d'autre du cours d'eau principal.

Gestion de l'étang : il est domanial et n'est pas loué. La pêche est réservée à l'amicale du personnel de l'ONF. Les plantations d'aulne semblent avoir été faites par l'ONF. Présence de truite arc-en-ciel, de vairons. Dernière vidange et curage dans les années 80. De l'alevinage a été pratiqué.

Enjeux

Continuité écologique : aucune passe à poisson n'existe au niveau du barrage de l'étang

Il existe un fort enjeu de reproduction de la truite fario dans ce chevelu. Ainsi, il est important de travailler sur l'enrésinement des abords du cours d'eau.

Le recalibrage du cours d'eau est abordé. La question du drainage des habitats humides est posé.



Compte-rendu de réunion

Objet : Réunion diagnostic

Date : 19/12/11 – 17h

Lieu : Mairie de
Xonrupt-Longemer

Diffusion :
Rédacteur : JV



Étaient présents :

NOM	Prénom	Fonction
		Propriétaire dans le site Natura 2000
		Propriétaire dans le site Natura 2000
PIERRAT	Bernard	Propriétaire dans le site Natura 2000
BERTRAND	Michel	Maire de Xonrupt-Longemer
MICHEL	Claude	PNRBV, Responsable du pôle environnement
VERET	Jacky	PNRBV, Rédacteur DOCOB

Objectif de la réunion :

Informar de la démarche qui sera mise en œuvre pour la rédaction du document d'objectifs.
Alim enter le diagnostic socio-économique du site

A- Démarche et calendrier

La démarche mise en œuvre a pour objectif de rédiger un document d'objectifs pour le site Natura 2000.

Le document d'objectifs sera un outil d'aide à la décision pour une préservation pérenne des habitats et des espèces. Il contiendra :

- un diagnostic partagé de la qualité des milieux naturels, de l'état des populations des espèces citées, des activités économiques et des loisirs pratiqués sur le site,
- les objectifs de conservation et les orientations de gestion du site,
- des mesures qu'il sera possible de mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de conservation tout en tenant compte des activités humaines exercées sur le site.

L'objectif est de valider le Docob pour le printemps (avril/mai).

Une démarche en 3 temps est proposée :

- Réalisation du diagnostic,
- Définition des objectifs,
- Définition des actions et du plan d'action, des engagements de la charte.

Les propriétaires sont d'accord pour être associé au comité de pilotage.

B- Eléments de diagnostic

Statut de propriété :

La partie basse du site est une propriété indivise entre 3 propriétaires.

La partie haute anciennement possédée par M. Remy a été vendue à la SEBL (Société d'Équipement du Bassin Lorrain)

Gestion passée du site :

Des fermes étaient présentes sur le site de Belbriette pratiquant l'élevage bovin laitier. Il y aurait eu jusqu'à une quinzaine de vaches. Les parties les plus sèches (flan exposé sud) étaient pâturées alors que les parties humides étaient fauchées. Un épierrage des terrains a été pratiqué au fil du temps entraînant la création de murets. Quelques cultures étaient également à noter (pommes de terre principalement, choux).

Chaque année les rigoles étaient curées ainsi que le ruisseau principal. Le dernier entretien des rigoles et la dernière fauche auraient eu lieu en 1958.

Les personnes présentes ne font pas état d'exploitation de tourbe.

L'étang de l'ONF aurait été conçu afin d'alimenter une scierie.

Gestion actuelle :

La chasse et la pêche sont louées sur la propriété de M. Pierrat

Les chasseurs fauchent la clairière annuellement. Ils ont également planté des arbres fruitiers protégés mais ceux-ci n'ont pas survécu.

Une pêche électrique pourrait être intéressante afin d'apprécier la richesse piscicole du cour d'eau.



Compte-rendu de réunion

Objet : Réunion diagnostic

Date : 22/03/12 – 9h

Lieu : Kichompré

Diffusion :

Rédacteur : JV



Étaient présents :

NOM	Prénom	Fonction
RAGUE	Jean-Christophe	Cnservatoire des sites lorrains

Objectif de la réunion :

Alimenter le diagnostic écologique du site
Commencer à discuter des objectifs du site

A- Données de diagnostic

Activités humaines anciennes :

Exploitation de tourbe à la fin du XIXème siècle, début du XXème. Les fosses de détournage sont encore visibles sur la tourbière (il s'agit de fronts en forme de marches)

Le drainage a entraîné un effondrement de la tourbière et un processus de minéralisation

À rechercher : présence d'un KTH : horizon sec d'origine agriculture qui serait la preuve d'une restauration naturelle de la tourbière.

Une dynamique de restauration naturelle semble apparaître en périphérie de la tourbière bombée grâce au comblement des anciens drains.

Blanchiment sur près

Scierie

Belbriette a été exploité de manière intensive, tous les milieux ont été anthropisés

Activités actuelles :

Agrainage sur certaines zones humides : problème de labourage par le gibier

Fréquentation humaine importante mais en baisse

Espèces et habitats :

Chouette de Tengmalm présente

Chevêchette potentielle mais concurrence avec la Hulotte

Tarier des près présent il y a une vingtaine d'année, pas de données récentes

Gélinotte des bois anciennement présente

Nacré de la Canneberge (7 individus en 2010, Étude M. Bochu CSL)

Cuivré de la Bistorte : devrait être présent, le site se situe en effet au cœur de sa métapopulation

Calla des marais dans la queue de l'étang : introduction humaine

Genévrier preuves d'un pâturage intensif

Compagnie de blaireaux aux abords

B- Objectifs du site

Quelques travaux de défrichage pourraient être engagés aux abords des tourbières (zones les moins mouilleuses)
Les épicéas issus de régénération naturelle sur la tourbière devraient dépérir de manière naturelle si le niveau d'eau remonte.

Travailler également sur les épicéas aux abords de la clairière notamment pour des raisons paysagères.

Sur la cariçaie deux positions pourraient être proposées :

- Opter pour une certaine naturalité et ne pas intervenir : la végétation évoluera vers une cariçaie monospécifique
- Appliquer une gestion très extensive afin de favoriser une diversité végétale et permettre le maintien du cuivré de la Bistorte

Travailler sur la maîtrise du régime hydrique

Travailler sur la mise en valeur du paysage et de sa mémoire (murets, ...)

Étudier le fonctionnement de la tourbière et sa dynamique avant d'intervenir de manière prématurée (carotage, ...)



ZSC « Ruisseau et tourbière de Belbriette »

Réunion de travail

*Compte-rendu de la réunion
du 20 juin 2012
Sur le site Natura 2000 – 9h30*

Étaient présents :

M. BADONNEL, AAPPMA de Gérardmer
M. BERTRAND, Maire de Xonrupt-Longemer, Président du comité de pilotage,
M. DEGANDT, ONF
M. et Mme. FRANCOIS, AF Organisation,
Mme. GYSIN, Conseil Général des Vosges,
M. HAZEMANN, Directeur de la Fédération de pêche des Vosges (FDPPMA),
M. HENRY, Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel,
Mme. NEGRIGNAT, CRPF Lorraine Alsace,
Mme. PICHON, Directrice de la Communauté de Communes des Lacs et des Hauts Rupts,
M. SCHALLER, PNR des Ballons des Vosges,
Mme. SCHMITT, DREAL Lorraine,
Mlle. TONI, Fédération départementale des chasseurs des Vosges,
M. VÉRET, PNR des Ballons des Vosges,
M. VOINSON, Service territorial de l'architecture et du patrimoine des Vosges,
Club Vosgien de Gérardmer :
ONF :
AAPPMA de Gérardmer :

Étaient excusés :

M. CLAUDE, Conseiller général des Vosges, Administrateur de la fédération de pêche des Vosges,
Mme L'HEUREUX, Conseillère régional, Vice Présidente du PNR des Ballons des Vosges,
M. HARAUX, Président de l'association des communes forestières vosgiennes,
Mme. HENNIAUX, Agence de l'eau Rhin-Meuse,
M. MASSERET, Président du Conseil Régional de Lorraine,
M. PEDUZZI, Président de l'association des Maires du département des Vosges,
M. PIERRAT, Propriétaire,
M. PONCELET, Président du Conseil Général des Vosges,

M. VÉRET (PNR des Ballons des Vosges) rappelle que cette réunion a été proposée dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000 « Ruisseau et tourbière de belbriette » suite à la réunion de comité de pilotage qui avait pour objectif de présenter et discuter les éléments de diagnostic.

Il rappelle également que la mise en place des actions qui pourront être proposées lors de cette réunion sera soumise à l'accord du propriétaire.

Ce compte-rendu se présente sous la forme d'une synthèse reprenant les différentes propositions de gestion discutées et ne reprend pas l'ensemble des échanges.

1/ Synthèse des propositions d'action sur le site

Ensemble du site :

Milieu	Objectifs	Actions à mener (type d'action)	Engagement dans le cadre de la charte Natura 2000
Ensemble du site	Augmenter la cohérence du périmètre par rapport aux enjeux	Proposition d'un périmètre ajusté dans une démarche de concertation (Animation)	
Ensemble du site	Suivre les démarches liées aux autres dispositifs de conservation et de protection	Rédaction d'un plan de gestion intégrateur de l'ensemble des politiques sous l'entrée paysage (Animation, partenariat communauté de communes, SDAP) Être informé de l'avancement des autres politiques (Animation)	
Ensemble du site	Informier et sensibiliser les acteurs et les utilisateurs du site à sa richesse et sa sensibilité	Création d'un outil pédagogique (à définir : panneau sur site ou support papier) sur l'histoire du site et sa richesse écologique (Investissement, Partenariat Agence de l'eau) Mise à jour du site internet du PNR des Ballons des Vosges (Animation) Montage d'actions pédagogiques avec les écoles (Animation, Investissement) Réunions de sensibilisation auprès des acteurs du tourisme (AMM, etc.) (Animation) Diffusion d'articles dans la presse locale (bulletin communal, etc.) (Animation)	
Ensemble du site	Restaurer l'équilibre faune-flore	Application du plan de chasse (Réglementation pour rappel)	
Ensemble du site	Suivre 100 % des démarches liées aux études d'évaluation des incidences	Apport aux porteurs de projet des éléments techniques nécessaires à la rédaction des évaluations des incidences (Animation)	

La question de la circulation motorisée sur les voies fermées à la circulation a également été abordée.

L'étang de Belbriette :

L'objectif est de permettre le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau (affluent de la Vologne où les enjeux de

reproduction de la Truite fario sont importants).

La mise en place d'un dispositif de franchissement piscicole au niveau du barrage de l'étang est en cours de réflexion.

La FDPPMA attire l'attention des participants sur la nécessité de mener un suivi à l'échelle de l'unité de gestion piscicole et non uniquement à l'échelle du site Natura 2000.

Milieu	Objectifs	Actions à mener (type d'action)	Engagement dans le cadre de la charte Natura 2000
Étang de Belbriette et son barrage	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	Mise en place d'un dispositif de franchissement piscicole au niveau du barrage de l'étang (contrat Natura 2000 sauf si l'ouvrage est soumis à l'application de l'article L 432-6 du code de l'environnement)	
Étang de Belbriette	Éviter la pollution génétique des populations indigènes de poissons		Ne pas pratiquer d'alevinage ou d'introduction de nouvelles espèces de poissons

Le ruisseau :

Milieu	Objectifs	Actions à mener (type d'action)	Engagement dans le cadre de la charte Natura 2000
Ruisseau de Belbriette et ses affluents	Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques	Réalisation d'une pêche d'inventaire (Investissement, partenariat FDPPMA, AAPPMA) Suivi de la reproduction de la truite à une échelle cohérente (Investissement, partenariat FDPPMA, AAPPMA)	
Ruisseau de Belbriette et ses affluents	Améliorer la configuration du cours d'eau	Réouverture des abords du ruisseau notamment en présence de résineux (Contrat Natura 2000) Travaux d'entretien du lit naturel du ruisseau (Contrat Natura 2000)	Ne pas introduire de nouvelles plantations dans les zones ouvertes
Ruisseau de Belbriette et ses affluents	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	Intervention sur les passages busés (Contrat Natura 2000)	
Ruisseau de Belbriette et ses affluents	Limiter l'apport de polluants		Ne pas appliquer de traitement chimique sur les bois dans le bassin versant en amont Pour rappel : l'utilisation de biolubrifiants lors des exploitations forestières est obligatoire dans les zones sensibles (article 44 de la Loi d'orientation agricole du 5

			janvier 2006)
Ruisseau de Belbriette et ses affluents	Limiter l'apport de matériaux fins en suspension		Privilégier un traitement irrégulier des forêts à l'échelle du bassin versant Raisonner les franchissements de cours d'eau lors des exploitations forestières. Pour rappel : Il faut faire une déclaration d'intention trois mois avant de franchir tout cours d'eau auprès du service départemental chargé de la police de l'eau qui oriente la procédure selon l'impact sur le milieu (déclaration ou autorisation).
Ruisseaux de Belbriette et ses affluents	Éviter la pollution génétique des populations indigènes de poissons		Ne pas pratiquer d'alevinage ou d'introduction de nouvelles espèces de poissons

Les tourbières :

Milieu	Objectifs	Actions à mener (type d'action)	Engagement dans le cadre de la charte Natura 2000
Tourbières	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des milieux	Réalisation d'une étude sur le fonctionnement des tourbières et leur dynamique (Partenariat CENL et Agence de l'eau)	
Tourbières	Conserver 100% des milieux humides et tourbeux	Travaux de bouchage d'anciens drains (Contrat Natura 2000)	Ne pas engager de travaux de drainage ou de travail du sol Proscrire l'exploitation de tourbe ou d'autres produits (mousse, supports horticoles, etc.)
Tourbières	Éviter les phénomènes de tassement ou de retournement des milieux humides et tourbeux	Adaptation des modalités d'exploitation forestières (Contrat Natura 2000)	Ne pas permettre l'accès d'engins aux zones sensibles au tassement
Tourbières boisées	Préserver la naturalité des tourbières boisées		Laisser librement évoluer les tourbières boisées

Les forêts :

Milieu	Objectifs	Actions à mener (type d'action)	Engagement dans le cadre de la charte Natura 2000
Forêts	Augmenter la diversité de la hêtraie sapinière	Conservation des essences secondaires dans les peuplements forestiers (gestion courante)	Privilégier un traitement irrégulier des forêts à l'échelle du bassin versant

		Mesures en faveur du développement de bois sénescents (Contrat Natura 2000)	
		Accompagnement de l'irrégularisation des peuplements (Contrat Natura 2000)	

Milieux prairiaux :

Milieu	Objectifs	Actions à mener (type d'action)	Engagement dans le cadre de la charte Natura 2000
Milieux prairiaux	Conserver 100 % des zones ouvertes	Mise à jour de la réglementation des boisements (Réglementation)	Ne pas replanter en cas d'exploitation des plantations résineuses Ne pas introduire de nouvelles plantations dans les zones ouvertes
Milieux prairiaux	Reconquérir des milieux ouverts en bordure de clairière	<i>En fonction de l'évolution du périmètre du site Natura 2000</i> Travaux de réouverture au profit des milieux prairiaux (Contrat Natura 2000, Plan de paysage)	
Milieux prairiaux	Conserver 100 % des prairies	<i>En fonction de l'évolution du périmètre du site Natura 2000</i> Mise en place d'une gestion extensive des prairies par fauche ou pâturage (Contrat Natura 2000, Plan de paysage)	Ne pas engager de travail du sol ou de semis
Milieux prairiaux	Améliorer les connaissances sur les espèces du site	Réalisation d'une étude complémentaire sur les insectes du site (Investissement)	

Caves des anciennes fermes : *en fonction de l'évolution du périmètre du site Natura 2000*

Milieu	Objectifs	Actions à mener (type d'action)	Engagement dans le cadre de la charte Natura 2000
Caves des anciennes fermes	Améliorer les connaissances sur les espèces du site	<i>En fonction de l'évolution du périmètre du site Natura 2000</i> Réalisation d'une étude sur les chiroptères	
Caves des anciennes fermes	Éviter le dérangement des chiroptères et sécuriser le site	<i>En fonction de l'évolution du périmètre du site Natura 2000</i> Pose de grilles à l'entrée des caves (Contrat Natura 2000)	
Caves des anciennes fermes	Améliorer la capacité d'accueil des caves pour les chiroptères	<i>En fonction de l'évolution du périmètre du site Natura 2000</i> Fermeture des soupiriaux (Contrat Natura 2000)	

		Pose de nichoirs à chiroptères (Contrat Natura 2000)	
--	--	---	--

2/ Suite de la démarche

M. VÉRET propose d'exposer les résultats de cette réunion au propriétaire afin de recueillir son avis sur ces propositions. Il invite les participants à lui faire parvenir leurs éventuelles remarques complémentaires concernant les éléments abordés.

Une réunion de restitution et de validation du document d'objectifs sera proposée à l'automne.